



EXPO-VENTE U.O.E.B

L'UOEB a le plaisir de vous inviter à participer à son Exposition Bourse.

**L'UOEB ORGANISE UNE EXPO-VENTE A LA SALLE DES FETES DE LA MEDE
5 Rue Saint MEDARD LA MEDE 13220. (CHATEAUNEUF LES MARTIGUES)
LES 28 et 29 OCTOBRE 2017.**

REGLEMENT:

SEULS LES OISEAUX BAGUES, **2014, 2015, 2016, 2017** SERONT ACCEPTEES, A L'ENCAGEMENT
TOUT OISEAU SUSPECT SERA REFUSE.
UN PRELEVEMENT DE **10 %** SERA PRIS SUR LA VENTE.

- L'expo sera sous la responsabilité de capacitaires.
- Les indigènes mutés seront autorisés à vente.
- Les oiseaux hors bouches du Rhône devront être accompagnés d'un certificat de provenance.
- Le club ne sera pas tenu responsable en cas de décès ou de vol d'un ou de plusieurs oiseaux.

CALENDRIER DE L'EXPOSITION

ENGAGEMENT	DATE LIMITE	23 OCTOBRE 2017.
ENCAGEMENT	VENDREDI	27 OCTOBRE 2017 DE 10H à 20H
DECAGEMENT	DIMANCHE	29 NOVEMBRE 2017 A 18 H 30.

OUVERTURE AU PUBLIC: SAMEDI 28 et DIMANCHE 29 OCTOBRE DE 9 H à 18 H.

**LES FEUILLES ENGAGEMENT DEVRONT ETRE ADRESEES AU PLUS TARD LE
23 OCTOBRE 2017 A :**

**M. QUENTIEN A 12 RUE DU DAUPHINE 13220 CHATEAUNEUF. TEL: 04 42 79 82 64.
Ou 06 52 90 72 21 Par mail : adrien.quentien@orange.fr**

FORMALITES VETERINAIRE

Pièces à fournir :

Pour les élevages hors bouches du Rhône :

* **Attestation de provenance** (ex. certificat global), délivrée par la DDPP du département d'origine de l'élevage et datant de moins de 10 jours. Pour les éleveurs qui s'engageront avant le 22 octobre le club pourra demander l'attestation à la DDPP.

Pour tous :

* Déclaration sur l'honneur indiquant la participation ou non à une exposition internationale dans les 30 derniers jours (modèle annexe III)

* Certificat de bonne santé (modèle annexe VII) datant de moins de 5 jours pour les oiseaux ayant participé à une exposition internationale depuis moins de 30 jours.